


Date de séance →	23 mars 2021	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	17h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 12 mars 2021		Séance n° 3	

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 2021 (cf [site collège](#)) (→ vote...)
- 1** – Actes financiers
 - 1.a –Présentation du Compte financier exercice 2020 (acte n°1)
 - 1.b – Affectation crédits globalisés du Conseil Départemental (acte n°2)
- 2** – Contrats et conventions (actes n°3, 4, 5)
- 3** – Présentation projet Contrat d'Objectifs 2021/2025 (acte n°6)
(document pour signature avec recteur et inspecteur d'académie)
- 4** – Présentation du projet de planning dans la perspective de l'année scolaire 2021/2022
- Questions diverses

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u>		Total des membres du CA	22
M. NOËL Yves, Principal		(absence de candidat parmi les agents)	
<u>Secrétaire</u>		Quorum (moitié + un)	12
M. POURTAUD Patrick, Conseiller principal d'éducation		Membres présents	16
		⇒ avec voix délibérative (soit nombre de votants)	15
		⇒ sans voix délibérative	1
		Membres invités en qualité d'experts	0
		Absents avec voix délibérative	7
<i>Pour mémoire... AS 2019/2020</i>			
<i>CA1 25 nov. 2019 : Mme Renaudet</i>			
<i>CA2 6 janv. 2020 : M. Gardic</i>			
<i>CA3 3 fév. 2020 : Mmes Benaitreau et Moussus</i>			
<i>CA4 26 mars 2020 : M. Noël et Mme Renaudet</i>			
<i>CA5 30 juin 2020 : M. Laisney</i>			
<i>Puis AS 2020/2021</i>			
<i>CA1 24 novembre 2020 : Mme Renaudet</i>			
<i>CA2 29 janvier 2021 : Mme Jauret</i>			

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

22 membres (1/24) et Quorum fixé en conséquence à 12

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves** - *Président du Conseil d'administration*
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elisa, conseillère départementale)
et
M. MENARD Michel, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** (cf arrêté en annexe) ou **M. DUBERN Gaël**

à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER** (élu commune de Treillières)
- agent comptable : **Mme JAUNIN** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) : **M. GUICHARD Bertrand – Mme MENET Sylvie – Mme MOUSSUS Christelle– Mme BENAITREAU Anne – Mme PLANTARD Géraldine – M. ABCHAR Nouredine**
(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOCHE Eloïse-Fleur – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme LE POGAM Sylvie – Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée / pas d'élus représentants**

Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) : **Mme BROCH' Caroline – Mme DECOTTIGNIES Priscilla – M. LAISNEY Sébastien – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic**
(suppléants : M. ANGOT François – Mme BICHON Emmanuelle – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme CHEVALIER Valérie – Mme GOURDON Marina – Mme ROOSE Corinne)

Élèves (2/2) : **Camille LE CLAIRE-HOARAU (3^{ème} 2) et Pablo TEACALCO-PICHON (3^{ème} 4)**
(suppléants : Théo FERANDIN 5^{ème} 6 et Léa NICHOLLS 4^{ème} 5)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 23 MARS 2021 (CF FEUILLE D'EMARGEMENT)

M. NOËL Yves - M. GARDIC Erwan - Mme RENAUDET Isabelle - M. POURTAUD Patrick et Mme JAUNIN Catherine (agent comptable) M. BOUVAIS Erwan

Mme MOUSSUS Christelle - Mme BENAITREAU Anne - M. ABCHAR Nouredine - Mme JAURET-LIEGEOIS Émilie (suppl.) - M. POYROUX Marc (suppl.)

... ..

Mme BROCH' Caroline - M. LAISNEY Sébastien - M. LE CLAIRE Frédéric - Mme NUSSBAUMER Béatrice

Camille LE CLAIRE-HOARAU (3^{ème} 2)

Absent(s) excusé(s) : **MENARD Michel / Mme SAADI (supl.) - Mme BERAGNE Maïte - M. DUBERN Gaël - M. ROYER Alain - M. GUICHARD Bertrand - Mme MENET Sylvie - Mme PLANTARD Géraldine - Mme DECOTTIGNIES Priscilla - M. ROQUIER Soizic - Pablo TEACALCO-PICHON**


Le quorum étant atteint avec 14 membres présents, M. le principal adjoint ouvre la séance à 17h35

LISTE D'ÉMARGEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION →

MARDI 23 MARS 2021

22 membres (1/24) et Quorum fixé en conséquence à 12

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (8)		Signature ↓
Président : M. NOËL Yves , principal	1	
M. GARDIC Erwan , principal adjoint	2	
Mme RENAUDET Isabelle , gestionnaire	3	
M. POURTAUD Patrick , conseiller principal d'éducation :	4	
M. BOUVAIS Erwan , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5	Distantiel
M. MENARD Michel , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6	Absent excusé
Mme BERAGNE Maïte , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	7	
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	8	Absent excusé

à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER Alain** (élu commune de Treillières)
- agent comptable : **Mme JAUNIN Catherine** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (6/8)	Signature ↓	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (8/8)	Signature ↓
M. GUICHARD Bertrand <i>M. Guichard</i>	9	Mme BROCH' Caroline	15
Mme MENET Sylvie	10	Mme DECOTTIGNIES Priscilla	16
Mme MOUSSUS Christelle	11	M. LAISNEY Sébastien	17
Mme BENAITREAU Anne	12	M. LE CLAIRE Frédéric	18
Mme PLANTARD Géraldine <i>Mme Plantard</i>	13	Mme NUSSBAUMER Béatrice	19
M. ABCHAR Nouredine	14	M. ROQUIER Soizic	20
Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOUCHE Eloïse-Fleur Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie Mme LE POGAM Sylvie Mme REST Isabelle M. POYROUX Marc		Suppléants : M. ANGOT François Mme BICHON Emmanuelle Mme CASSAGNE Sandrine Mme CHEVALIER Valérie Mme GOURDON Marina Mme ROOSE Corinne	
Personnels techniques et administratifs (0/2) :		Élèves (2/2) :	
Pas de liste constituée / pas d'élus représentants		Camille LE CLAIRE-HOARAU - 3^e 2	21
		Pablo TEACALCO-PICHON - 3^e 4	22
		Suppléants : Théo FERANDIN 5 ^e 6 - Léa NICHOLLS 4 ^e 5	

CA n° 3 → MARDI 23 MARS 2020 à 17 h 30

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

22 membres (24) et Quorum fixé en conséquence à 12

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves** 1
 Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan** 2
 Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle** 3
 Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick** 4

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental 5 Distanciel
 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)
 et

M. MENARD Michel, conseiller départemental Absent excusé
 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,
 délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Absente excusée
 Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Absent excusé
M. MALINGE Christophe ou **M. DUBERN Gaël**

à titre consultatif :

- Représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. ROYER Alain** (élu CCEG commune de Treillières) / Absent
 - **Agent comptable : Mme JAUNIN Catherine** (Lycée Monge) / (présentation COFI 2020)

Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) :

M. GUICHARD Bertrand Suppléance : **M. POYROUX Marc** 6
Mme MENET Sylvie Absente excusée
Mme MOUSSUS Christelle 7 Distanciel
Mme BENAITREAU Anne 8
Mme PLANTARD Géraldine Suppléance : **Mme JAURET Émilie** 9
M. ABCHAR Noureddine 10
 (Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme POUCHKAREVTCH-DRAGOUCHE Eloïse-Fleur –
 Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme LE POGAM Sylvie – Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée / pas d'élus représentants**

Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) :

Mme BROCH' Caroline 11 Distanciel
Mme DECOTTIGNIES Priscilla Absente excusée
M. LAISNEY Sébastien 12 Distanciel
M. LE CLAIRE Frédéric 13 Distanciel
Mme NUSSBAUMER Béatrice 14 Distanciel
M. ROQUIER Soizic Absent excusé
 (suppléants : M. ANGOT François – Mme BICHON Emmanuelle – Mme CASSAGNE Sandrine –
 Mme CHEVALIER Valérie – Mme GOURDON Marina – Mme ROOSE Corinne)

Élèves (2/2) :

Camille LE CLAIRE-HOARAU (3^{ème} 2) 15 Distanciel
Pablo TEACALCO-PICHON (3^{ème} 4) Absent excusé
 (suppléants : Théo FERANDIN 5^{ème} 6 et Léa NICHOLLS 4^{ème} 5)

Total → **15 / 22**

⇒ **15 votants** + 1 non votant (Mme Jaunin, Agent comptable pour COFI)

Le quorum étant atteint avec 14 présents (8 en présentiel et 6 en distanciel), le principal ouvre la séance à 17h35

Mise en place du Conseil d'administration

– Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pourtaud Patrick, conseiller principal d'éducation accepte la charge de secrétaire de séance.

☞ Vote des membres du CA :

14 pour 0 contre 0 abstention

– Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal sollicite les membres du CA au sujet de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA avec la convocation.

Mme Benaitreau, représentante des personnels enseignants évoque une erreur en page 4 du précédent PV. Ainsi apparaît il au niveau de la ligne "Technologie" la mention "A noter : un tps partiel 15/18^e". Le principal répond qu'il s'agit effectivement d'une erreur et d'une coquille dans le PV mais que le tableau TRMD adressé aux autorités académiques était convenablement complété sans cette précision qui n'a pu lieu d'être et d'ailleurs l'apport en technologie est-il bien indiqué à 36, soit 2 x 18, en technologie à cette même page 4 du PV

☞ L'ordre du jour est adopté :

14 pour 0 contre 0 abstention

– Approbation du procès verbal du C.A. du 29 janvier 2021

M. le Principal interroge les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA

☞ Le PV est adopté :

14 pour 0 contre 0 abstention

☒ 17h45 - M. Bouvais Erwan rejoint le CA en distanciel ⇨ passage à 15 votants (8 en présentiel et 7 en distanciel)

ACTES ADMINISTRATIFS

1. Actes financiers

La gestionnaire, Mme Renaudet, intervient et déclare de façon liminaire à sa présentation que cette année civile 2020 se distingue évidemment en fonction de son déroulement spécifique lié à la crise sanitaire. L'établissement bénéficie toutefois de moyens lui permettant de fonctionner au regard des besoins nécessaires et de développer des projets.

Le principal indique que nous avons été prudents dans l'engagement des dépenses et le suivi précis des multiples situations qui a été exercé par la gestionnaire permet d'observer que la situation financière n'aura pas ou peu été impactée.

propose d'examiner les votes pour le COFI et l'affectation des résultats.

Mme Renaudet, souligne que des dépenses et recettes prévues n'ont évidemment pu se concrétiser (SRH et SG avec des voyages non réalisés). Des dépenses spécifiques ont eu à être réalisées avec des produits désinfectants pour le nettoyage et des distributeurs adaptés : plus de 5000 euros au total.

À la question des représentants des personnels enseignants et d'éducation, Madame Renaudet, la gestionnaire informe qu'il n'y a pas eu de subvention pour la gestion de la crise sanitaire. L'achat du matériel nécessaire notamment les distributeurs et le gel hydroalcoolique a été fait sur le budget du collège.

Un document global a été adressé aux membres du CA et les points généraux en lien avec le contexte de l'établissement sont rapportés : structure élèves, structure personnels, les opérations menées articulées avec les axes du projet d'établissement, les différents travaux et aménagements réalisés. Les sources de recettes sont précisées (État, Conseil Général de Loire Atlantique, commensaux, familles...).

Les différents services sont présentés avec le bilan Recettes/Dépenses : AP (activités pédagogiques), VE (vie de l'élève), ALO (administration et logistique).

Les dépenses énergétiques (gaz et électricité) font apparaître une baisse de consommation importante sur cet exercice, alors que les consommations sont maîtrisées et stables. La cause est identifiée avec une hausse des tarifs.

Un budget repose sur un équilibre ce à quoi travaille la gestionnaire en lien avec le principal en faisant des choix qui ne portent pas préjudice à la mise en oeuvre du travail pédagogique qui est toujours dense et dans la continuité des axes du projet d'établissement.

Le bilan financier 2020 des voyages est pour ainsi dire neutre dans le contexte spécifique rencontré. Il a été possible de se désengager du voyage en Espagne avec un reste à charge de 800 euros pour le collège. Dans toutes les situations de voyages qui n'ont pas été effectuées, les familles ont été remboursées des participations financières réglées. Concernant le projet de séjour en Italie, une somme d'un montant de 18 000 euros demeure sous forme d'avoir auprès de l'entreprise et constitue une avance pour un projet ultérieur. Cette entreprise semble être en mesure de passer la situation face à laquelle elle est actuellement exposée pour proposer à nouveau d'organiser des voyages dans un avenir proche. Ces éléments évoqués répondent à la question posée par M. Poyroux, représentant des personnels enseignants.

Autre point, le séjour en Auvergne a été annulé et les participations financières des familles remboursées.

D'autres déplacements moins importants en trajets et durées auront toutefois pu être menés dans la première partie de l'année et sont évoqués dans le bilan.

Le principal évoque que les fonds sociaux de l'État et le fonds de restauration du Département ont été moins sollicités par les familles en raison de la crise et de l'absence de voyages et de sorties. Il invite les enseignants à continuer à informer les familles sur ces aides et il les sait être vigilants dans le repérage de celles qui pourraient être aidées.

Les éléments du compte financier sont présentés par l'agent comptable du collège, Mme Jaunin. L'agent comptable souligne ainsi une nouvelle fois la bonne gestion assurée au quotidien par la gestionnaire du collège, Mme Renaudet.

Madame Jaunin, agent comptable, explique que le résultat de l'année 2020 est un résultat excédentaire mais particulier au regard de l'année 2020 qui fut une année particulière en raison de la crise sanitaire. Les dépenses pédagogiques et de fonctionnement ont été moindres suite à la fermeture de l'établissement pendant le confinement, de l'annulation des sorties et des voyages scolaires et d'une plus grande prudence dans la gestion financière.

Mme Jaunin fait donc bien apparaître, dans son document que la gestion et le suivi des finances du collège, le placent dans une position favorable pour mener à bien ses missions. Le fonds de roulement autorise à envisager sereinement la continuité de l'activité. L'évolution de la trésorerie met en exergue, comme il est souligné, la capacité de l'établissement à toujours payer rapidement ses fournisseurs. La prudence et la maîtrise des dépenses aura ainsi permis de dégager des excédents, comme souligné en ALO (+ 5 340,40 euros) et au niveau et SRH (+ 5265,70 euros).

Au titre des mesures du résultat et des indicateurs financiers, Mme Jaunin évoque l'évolution du fonds de roulement (142 697,89 euros) auquel il faut soustraire les stocks (6 086,79 euros) pour dégager 136 611,10 euros de réserves disponibles répartis en 67 697,04 euros pour le SG et 69 114,06 euros pour le SRH.

Le principal remercie l'agent comptable pour la réalisation, en lien avec la gestionnaire, de ce compte financier et propose le double vote sur la présentation du COFI 2020 et l'affectation des résultats comme suit :

Acte n°1: Présentation du compte financier de l'exercice 2020

Résultat vote : pour **15** contre **0** abstention **0**

Acte n°2 : Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2020 entre :

Le service général pour une augmentation de **11 109.45 €**

Et Le service annexe d'hébergement pour une augmentation de **5 265.70 €**

Résultat vote : pour **15** contre **0** abstention **0**

M. Bouvais, représentant des élus du CD44 intervient pour évoquer sa perception du travail engagé dans l'établissement soulignant l'investissement des équipes à tous les niveaux pour accompagner les élèves. Ce travail est reconnu et le collège est attractif. Il souhaite féliciter les équipes pédagogiques, éducatives et de direction pour leur travail dynamique au sein du collège. Il rappelle que le Conseil Départemental veille toujours à accompagner les nombreuses actions mises en œuvre.

M. Bouvais souligne qu'il, dans ses missions d'élus au département, soutient le collège dès que cela lui est possible. Il en a encore eu l'occasion dernièrement et se félicite que le président du Conseil départemental ait adressé une réponse qui constitue une première étape, à ce stade, dans la prise en compte de la problématique – déjà signalée par le collège – de l'augmentation des effectifs.

Le principal évoque que ce courrier figurera en annexe de ce procès verbal.

Les décisions ne sont pas encore actées mais la situation fait l'objet d'une attention pour apporter des réponses au niveau de l'évolution des effectifs, en lien avec les autorités académiques, de l'amélioration des sanitaires et d'un projet de préau.

Acte n° 3 : Réaffectation d'une partie la subvention des « crédits globalisés de l'Etat fléchés pour les manuels scolaires» pour compléter la subvention reprographie insuffisante

Le collège a reçu les notifications suivantes :

1514.00 € pour les manuels scolaires et 867.00 € pour la reprographie

Une facture d'un montant de 961.95 € a été émise par le Centre Français de reprographie (montant établi en fonction du nombre d'élèves), il est proposé une réaffectation d'un montant de 94.95 € (différence entre la subvention de 867 euros et le montant dû 961,95 euros) prise sur la subvention « manuels scolaires » (1514 euros), pour la prise en charge totale de la facture du CFC. Il reste donc 1419.05 sur cette ligne.

Mme Benaitreau, représentante des personnels enseignants et d'éducation, déplore la baisse et l'insuffisance de la subvention de l'État pour l'achat des manuels scolaires, surtout avec l'augmentation des effectifs et le besoin en réassort et ceci malgré une évolution vers le manuel numérique comme le précise Madame Renaudet, la gestionnaire. Certaines disciplines ont été contraintes d'abandonner le manuel papier et quelques élèves, notamment de 3e, n'ont pas eu une collection de manuels complète en début d'année scolaire. Les représentants des personnels enseignants et d'éducation expliquent ainsi leur abstention au vote.

Les professeurs déplorent unanimement le peu de crédits d'État dans ce domaine à mettre en lien avec l'évolution de nos effectifs et la difficulté qui s'annonce pour compléter les lots de manuels pour les élèves.

Résultat vote : pour **10** contre **0** abstention **5**

2. Contrats – Conventions

Acte n°4 : Convention avec la « Compagnie du Deuxième » dans le cadre du projet d'atelier théâtre pour la réalisation de 4 séances de création du spectacle « la brigade ». Cette prestation est d'un montant de 1500.00 Euros, prise en charge intégralement par une subvention départementale.

Résultat vote : pour **15** contre **0** abstention **0**

Acte n° 5 : Contrat avec la société Tifali pour la maintenance du système d'alarme intrusion. La durée minimale de ce contrat est de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Le coût annuel de la prestation est de 485.50 Euros HT.

Résultat vote : pour **15** contre **0** abstention **0**

Acte n° 6 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour mener à bien la seconde phase du projet d'aménagements de la cour :

- Amélioration d'une part du cadre de vie des élèves dans l'espace récréatif extérieur
- et
- Accessibilité du réfectoire à la zone des containers pour le compostage afin de permettre dans de meilleures conditions l'évacuation des déchets organiques à composter.

Le montant estimatif des travaux est de 21 040.08 Euros HT (25 248.10 Euros TTC).

Le principal informe qu'après les aménagements de la cour de récréation à l'été 2020 une deuxième phase est prévue et que le collège est en attente d'une réponse quant au dossier présenté pour une subvention dans le cadre d'un dossier "30 000 €". Il est important de préserver les espaces verts, environnement agréable que les élèves apprécient.

Il informe aussi les membres du Conseil d'Administration du courrier de Monsieur Grosvalet, le président du Conseil Départemental, qui précise que le Conseil Départemental est attentif à l'évolution des effectifs du collège, à la sectorisation et aux aménagements nécessaires. Les représentants des personnels enseignants et d'éducation rappelle à nouveau la nécessité de la construction d'un préau.

Monsieur Bouvais, le représentant du Conseil Départemental, souligne l'importance des travaux et se dit lui-même vigilant sur les échéances. Par ailleurs, des salles de cours modulaires seront implantées dans l'enceinte du collège.

A l'interrogation de M. Poyroux, représentant des personnels enseignants et d'éducation, sur l'isolation thermique de ces modulaires notamment lors de fortes chaleurs, M. Bouvais répond que ce type de structure a bien évolué depuis quelques années.

Résultat vote : pour **15** contre **0** abstention **0**

3. Contrat d'objectifs 2021/2025

Acte n°7 : Au-delà du projet d'établissement qui précise les enjeux propres à l'établissement, un contrat d'objectifs est défini en lien avec les autorités académiques.

Il s'agit de mettre en évidence, dans le contexte du collège et de son public scolaire, des priorités et des objectifs ainsi énoncés que l'établissement se fixe dans le cadre des moyens qui lui sont attribués.

Ce contrat d'objectifs, peut dans sa présentation paraître ambitieux et aurait pu être plus délimité mais il convient de remarquer qu'il met l'accent également sur des objectifs qui correspondent aussi pour partie à des réalisations concrètes qui sont observées en lien avec le projet d'établissement.

Ce contrat tripartite (recteur-inspecteur d'académie-principal) une fois validé par les services académiques, sous l'autorité de M. le recteur, fera l'objet d'une signature.

Le projet de ce contrat d'objectifs - tel qu'il apparaît dans cette version à ce stade préparatoire - est ainsi communiqué aux membres du CA et sera également évoqué lors d'un prochain Conseil pédagogique.

D'éventuelles modifications formulées par les autorités académiques seront (seraient) adressées en interne aux membres du CA avant signature.

Le principal demande au conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat lorsqu'il sera entériné par les autorités académiques.

Résultat vote : pour **15** contre **0** abstention **0**

Au sujet du contrat d'objectifs, Mme Bénaitreau, représentante des personnels enseignants souhaite que le principal revienne sur la proposition évoquée au sujet de l'intégration des élèves de 6^{ème}. Le principal répond qu'il souhaite simplement continuer à développer l'intégration des élèves de 6^{ème} notamment lors des premiers contacts avec les adultes référents du collège en constituant des binômes professeur-membre de l'équipe de direction, par le biais "d'entretien" durant les séances d'Accompagnement Personnalisé par exemple. Une expérimentation pourrait se faire avec une seule classe de 6e à la rentrée prochaine ce qui sera à ré-évoquer. Il rappelle que la mise en place des tuteurs 4^{ème} pour les 6^{ème} qui a été mise en œuvre en parallèle de l'accompagnement personnalisé et l'esprit qui commande

à l'accueil des nouveaux élèves ont apporté des résultats visibles au niveau du climat scolaire. Cette nouvelle proposition ne pourrait que renforcer ce qui est fait et installer l'ensemble de l'approche

Le principal remercie les personnels enseignants et éducatifs pour leur adhésion dans les orientations prises et bien maintenues dans ce contexte lié à la gestion de la crise avec les différents protocoles mis en place.

4. Présentation pour échanges du projet de planning de l'année scolaire 2021/2022

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles est proposé aux membres du CA.

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année sont à intégrer et seront évoquées en interne d'ici le mois de juin.

Ce projet de planning ne fait pas l'objet de remarques hormis sur deux coquilles et précisions de dates.

Il n'y a pas eu de questions diverses présentées.

Le principal évoque à nouveau que le président du Conseil départemental de Loire Atlantique a donc adressé une lettre au collège (copie en annexe) au sujet de l'évolution des effectifs et de l'attention portée par le CD44 dans ce contexte. M. Grosvalet aborde également dans ce courrier la question de perspectives non encore arrêtées au sujet des toilettes et d'un préau. Ce courrier est un signal encourageant qui suscite de l'espoir en réponse à des points évoqués à différentes reprises.

Le principal qu'il a en retour envoyé un courrier au président du Conseil départemental pour le remercier de l'intérêt porté. Copie de ce courrier figure également en annexe de ce PV.

M. Bouvais, représentant des élus du département rappelle en conclusion qu'il sera pour sa part bien attentif à ce suivi.

M. Bouvais profite enfin de cette occasion pour évoquer des sujets soulignés par le principal en direction de la mairie, au niveau de la sécurisation des abords du collège en matière d'accessibilité.

Il confirme qu'il lui a été répondu que l'éclairage public va être revu et renforcé au niveau de la rue de la rivière dont une partie est réservée aux piétons. Les demandes également au niveau des passages piétons (intersection rue de la rivière, chemin de la Belle étoile et rue de la mairie notamment et rue Général De Gaulle par ailleurs) sont examinées. Cette approche doit être poursuivie jusqu'aux arrêts d'autobus sur la rue de Rennes en plusieurs points.

M. Bouvais informe que la municipalité de Treillières et la CCEG ont confirmé l'engagement pour 2021 de travaux d'éclairage et d'aménagement de passage protégé pour les piétons à proximité et sur les dessertes du collège.

Le principal souligne qu'il avait demandé (courrier vers mairie) que la signalétique de ces zones soit renforcée - à l'image de ce qui est fait dans d'autres communes (Sautron par exemple) - pour que les conducteurs automobiles soient davantage sensibilisés à la présence d'élèves (piétons ou avec deux roues).

M. le Principal remercie les membres du conseil et clôt le conseil à 19h00

RECTORAT DE NANTES	NOM ETABLISSEMENT (0442418p) Collège Le Haut Gesvres
	VILLE TREILLIERES

Contrat d'objectifs

1. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC :

Située à 15 km au nord du centre ville de Nantes, la commune de Treillières – étirée sur 12 km – a enregistré une évolution démographique significative depuis les années 80 (1717 habitants en 1968, 3659 en 1982, 6030 en 1999, 7258 en 2006) pour atteindre aujourd'hui près de 10 000 habitants (8 734 en 2015 données INSEE). Nantes se projette, pour ainsi dire de plus en plus sur la commune de Treillières dont la population croît très rapidement modifiant la mentalité locale et le paysage. Treillières cesse progressivement d'être une commune à dominante rurale pour devenir un espace d'habitat résidentiel : un espace urbain (et non péri-urbain) avec ce que cela peut supposer comme spécificités et attentes.

Outre la commune de Treillières, le collège accueille également des élèves des communes de Grandchamp des Fontaines et de Vigneux de Bretagne (La Pâquelais).

Le collège Le Haut Gesvres a été créé en 2002 avec une capacité d'accueil de 600 élèves. Les effectifs ont connu à l'origine une croissance constante et n'ont ensuite cessé de baisser à partir de 2007 : 657 élèves en 2007 et 441 en 2016. L'impact de cette évolution a été fort sur le collège. Depuis 2015 ans les effectifs progressent régulièrement. 500 élèves à la rentrée 2018, 547 à celle de 2019 et 585 ont été accueillis à la rentrée de septembre 2020.

La commune compte par ailleurs un collège privé dont l'implantation est proche du collège le Haut Gesvres (même rue).

Les effectifs de cet établissement sont passés de 437 à 550 de 2006 à 2014 et semblent à présent stagner voire régresser.

Le collège le Haut Gesvres est à présent réinstallé dans une position favorable sur son territoire. Les relations avec les partenaires sont bonnes. Les effectifs sont donc en hausse constante dans un environnement où l'évolution démographique est positive. Un travail sur l'image a été conduit à différents niveaux. Chacun a été amené à saisir qu'il était vecteur et acteur de cette communication nécessaire pour valoriser l'action globale. Chacun est engagé dans le travail à réaliser.

Les initiatives impulsées depuis cinq ans doivent être suivies et développées. Il faut conforter le repositionnement effectué.

La population scolaire peut être caractérisée ainsi → Des élèves globalement en réussite et un groupe relativement constant en difficulté vis-à-vis duquel un travail a été et est développé. Une attention particulière est portée à la constitution des classes de telle sorte qu'elles soient toutes hétérogènes. C'est là un point important inscrit dans le projet d'établissement.

Des difficultés peuvent persister mais, les élèves développent moins (à quelques exceptions marginales près) un rapport défiant vis-à-vis de l'institution scolaire. L'approche développée n'est certainement pas étrangère à cette perception.

Évolution orientation post 3^{ème}

La tendance globale correspond à une règle : 2/3 Voie générale et technologique – 1/3 Voie professionnelle ou 3/4 -1/4 depuis ces trois années. La voie professionnelle est mise en évidence au même titre que la voie générale et technologique. Les représentations sont relativement figées en lien avec les PCS des familles. Le dialogue permet toutefois des évolutions.

Résultats DNB

Les résultats observés depuis jusqu'en 2015 étaient dans la moyenne départementale pouvant paraître trop justes par rapport au profil de l'établissement en lien avec l'analyse des PCS (cf paragraphe origine socio-professionnelle des élèves).

Les résultats sont depuis 2016 en progrès avec respectivement 90,8% puis 96,42% puis 92% puis 95,3 % et 93% de réussite. Cette évolution est intéressante. La conforter est un enjeu. Permettre la réussite des élèves au-delà du collège est un autre enjeu significatif qui doit être - et qui est - perçu par chacun pour orienter l'action développée.

Devenir des élèves après le collège (Après la 2^{nde})

Le taux de redoublement constaté à l'issue de la 2^{nde} était important en 2014 : 9.2 % contre 6.9% au niveau académique (source APAE). Cet indicateur a positivement évolué à la baisse et varie de 1 à 3% de 2015 à 2019. Les perceptions ont évolué.

Le devenir des élèves après la 2nde générale et technologique fait apparaître que 3/4 des élèves s'orientent vers la voie générale, 18% vers un baccalauréat technologique.

Les élèves engagés dans la voie professionnelle poursuivent dans le domaine choisi.

Origine socio-professionnelle : on constate que les PCS favorisées sont supérieures à ce qui est constaté au niveau départemental et académique : 40% des élèves ont leurs parents dans la catégorie "Cadres supérieurs et enseignants", 14% dans la catégorie "Cadres moyens", 23% dans la catégorie "employés, artisans, commerçants et agriculteurs" et enfin 21% dans la catégorie "Ouvriers et inactifs".

Les PCS favorisées diminuent sensiblement au bénéfice d'une légère augmentation des PCS moins favorisées. La mixité se développe. L'observation de ces données constitue une source d'analyse parmi d'autres.

- Les pourcentages de boursiers inférieurs à ceux observés au niveau académique diminuent également sensiblement, passant de 12 % en 2015 à 10% en 2020. Moins nombreuses que dans d'autres établissements, il y a toutefois des situations très délicates vis-à-vis desquelles il convient d'être très attentif pour bien les traiter.

Le travail développé par le service de gestion en lien avec l'assistante sociale et le conseiller principal d'éducation est conséquent pour identifier et aider les familles dans cette démarche. Le fonds social est sollicité de façon complémentaire le cas échéant.

- Pour une très grande majorité des élèves, les deux parents exercent leur profession en dehors du territoire de la commune et travaillent à Nantes ce qui « augmente » le temps d'absence en dehors du foyer.

- Un indicateur n'est pas formellement constitué : il s'agit du nombre de familles séparées (20%/25%). Les entretiens avec les élèves (avec la précaution qu'il convient d'avoir dans l'interprétation des situations et les contacts avec les familles) permettent de considérer que cet aspect peut ne pas être neutre.

- En contrepoint et pouvant être considéré, il convient de remarquer les attitudes d'élèves dont les familles favorisées ou pas, compensent d'une certaine façon l'absence d'encadrement, par une "abondance" de conditions matérielles.

Cette démarche ne contribue pas à permettre aux élèves de toujours percevoir la valeur des biens, du travail et des efforts à produire.

En conséquence, les exigences formulées par les enseignants en termes de travail ne sont pas toujours intégrées par les élèves.

Dans le prolongement de ces constats, afin de réduire les déterminismes sociaux, familiaux et culturels, il convient de toujours bien s'interroger sur les pratiques qui permettraient de compenser les écarts entre les élèves appartenant aux catégories sociales dont les études montrent qu'ils sont plus fragiles scolairement et les élèves issus de PCS plus favorisées. La question de l'ambition scolaire pour tous à ainsi à être considérée.

Une formule employée par le passé résume le travail à développer et l'objectif visé : " *Sous un même toit, tous les élèves...*".

Traits saillants de la population scolaire :

- Il existe un écart entre des élèves particulièrement scolaires, en capacité de produire du travail et des résultats et d'autres peu nombreux affichant parfois, assez ostensiblement, un désintérêt pour les études, pour des raisons sociales, culturelles. Cette amplitude des comportements est assez marquée.

La question de l'ambition scolaire est donc importante constituant la clé de voûte des actions développées et à développer. ...*De fait, il peut y avoir des difficultés pour les enseignants à définir où il convient de placer le curseur pour réaffirmer des exigences légitimement perçues par certains élèves qui toutefois peuvent aussi parfois être surpris de la tolérance nécessaire pour d'autres... L'hétérogénéité est une réalité.*

- La population scolaire accueillie est "à l'heure" (96,5%), les niveaux de maîtrise à l'arrivée en 6^{ème} sont très satisfaisants mais on note 28,5% d'élèves au niveau fragile en mathématiques ce qui constitue une indication à suivre en liaison écoles-collège. Il convient de considérer ces indicateurs et d'être attentifs au sens qu'il faut leur donner.

- Le niveau en français semble meilleur. Il a été toutefois remarqué à plusieurs reprises et à l'occasion notamment des tests "fluence" une réelle difficulté, pour un nombre significatif d'élèves, à lire convenablement et à percevoir le sens de ce qui avait à être lu.

- Il peut et doit aussi être évoqué l'évolution forte du nombre des PAP dont la croissance a été très importante dans ces cinq années avec une prise en compte effective par les enseignants dans le traitement de la différenciation scolaire et de l'hétérogénéité des profils pour des raisons multiples liées aux "dys" ou autres. Les professeurs sont engagés sur cet axe.

- Le climat scolaire s'est et a été relativement apaisé. Les chiffres relatifs aux punitions et sanctions sont en baisse, ne signifiant pas qu'il n'y a pas ou plus d'incivilités, mais des actions semblent avoir porté leurs fruits comme la mise en place du tutorat 4^{ème} / 6^{ème}.

Le rapport à l'adulte est correct pour ce qui concerne les enseignants et les agents. Des tensions existent parfois dans les relations entre les élèves et les assistants d'éducation. La réflexion est menée, elle est constante pour ne pas subir.

Ressources mobilisables dans l'établissement :

. L'ensemble de l'équipe enseignante est mobilisée dans le cadre défini du projet d'établissement en lien avec l'esprit de la réforme du collège. Mieux faire réussir tous les élèves est un objectif bien partagé. Accueillir le public scolaire dans sa diversité et son hétérogénéité est bien admis. Les élèves les plus en difficulté sont accompagnés. Certains profils d'élèves sont toutefois déstabilisants.

. Le contexte antérieur de l'établissement lié à la baisse des effectifs a constitué un levier pour réagir, se mobiliser et permettre de se présenter dans une configuration visant à mieux capter les élèves du primaire du secteur. Aujourd'hui les effectifs augmentent de façon très significative. L'établissement compte près de 585 élèves répartis dans 22 divisions (440 él. / 16 div. en 2015).

. Le service vie scolaire a des marges de progrès pour participer et encadrer les activités d'aide aux devoirs en journée. Il est également concevable - et cela sera nécessaire - de mettre en place des activités socioculturelles sur les temps de pause méridienne. Ce n'est pas simple.

Points d'appui :

. Une expertise professionnelle des enseignants avec un engagement constant dans les missions et expérimentations pédagogiques.

. La volonté toujours présente de développer des classes à projet. Les enseignants ont la capacité de travailler en pédagogie de projet, pédagogie qui favorise peut-être davantage les élèves moins scolaires pour progresser et permet tout autant aux élèves plus scolaires de poursuivre leur évolution.

. La question de l'hétérogénéité n'est pas éludée. Elle est même envisagée comme un point prioritaire et un atout pour le collège. L'enjeu est de développer au quotidien une pédagogie permettant à chacun de réussir selon ses objectifs et ses capacités. L'enjeu est encore d'affirmer le rôle structurant de l'institution que nous représentons en rappelant les valeurs relatives au travail pour accéder à la connaissance sous ses différentes formes.

. L'engagement - après une phase d'expérimentation pédagogique - de l'ensemble des classes de 6^{ème} dans l'évaluation non chiffrée : il est question d'une approche autour de l'évaluation par compétences, d'évaluations critériées également, en fédérant toutes les équipes capables de faire preuve d'innovation au service des élèves. Le collège s'inscrit dans une logique de continuité du cycle 3.

. Des relations installées mais pouvant être encore développées, entre les écoles primaires et le collège : cet axe peut permettre d'enrichir l'AP de 6^{ème} et au-delà de ce qui a été fait dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme. C'est un point d'appui important dans le cadre du travail de renforcement du conseil école-collège. La logique doit être la même vis-à-vis du-des lycées.

. Le projet d'établissement a fait l'objet d'un travail de réécriture fin 2015 et plusieurs principes ont ainsi été bien posés :

- ✎ Ne pas transformer des différences en inégalités
- ✎ Faire évoluer le statut de l'erreur qui est stigmatisante : travail sur l'évaluation notée, non notée... et bien critériée.
- ✎ Déceler les compétences de chacun, pour pouvoir les développer
- ✎ Aboutir à une définition commune de « l'élève acteur de son parcours »
- ✎ Réaffirmer la valeur de l'exemplarité des adultes

Il convient de noter qu'il a été possible de réaliser un document répertoriant les projets d'enseignement dans toutes les disciplines. Cet indicateur était évoqué dans le précédent contrat d'objectifs et il a été réalisé.

Ce document est important car il a permis de mettre en évidence les perspectives de travail dans les disciplines et de les porter à connaissance de tous. Pareille réalisation et approche est intéressante dans les dynamiques internes pour partager, mutualiser et accueillir les nouveaux collègues.

Durant les cinq années passées, l'identité du collège s'est affirmé, en lien avec des engagements multiples, autour du développement durable (pris en compte dans les nouveaux programmes), d'une réflexion sur les apports éventuels des neurosciences, de la prise en compte d'une réflexion à mener concrètement sur l'égalité hommes-femmes dans le cadre des actions et travaux développés avec les élèves (EPI en 3^{ème}).

Au-delà des points d'appui, l'évolution des effectifs est un problème et une source d'inquiétudes par rapport aux moyens matériels d'accueil. Ce point est à considérer dans la mesure où l'évolution démographique est effective et alors que le collège a veillé à être au rendez-vous de cette reprise après une baisse importante constante de 2009 à 2015.

2. OBJECTIFS

Trois objectifs, rappelés ci-dessous, en référence aux objectifs nationaux et académiques et également en lien avec le projet d'établissement.

Lignes directrices :

- Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- Intégrer pleinement et dans tous les objectifs, les aspects contenus dans les nouveaux programmes sur les questions relevant du développement durable.

Objectif 1 – Favoriser la réussite de tous les élèves : de l'ambition pour chaque élève

- . Accompagnement individualisé des élèves : *du soutien au renforcement, au perfectionnement...*
- . Suivi personnalisé des élèves en difficulté et contact avec leur famille
- . Apprentissage de l'autonomie
- . Prise en charge de la difficulté : un niveau insuffisant n'est pas une fatalité
- . Liaisons intercycles → conseil écoles-collège et articulation collège-Lycées
- . Taux de réussite du DNB* à un niveau le plus haut possible

Objectif 2 – Acquérir des savoirs, développer des connaissances, construire des compétences

- . Transmission des savoirs disciplinaires et démarches interdisciplinaires
- . Interdisciplinarité pour des regards croisés afin de donner du sens aux apprentissages
- . Évaluation : des formes diverses adaptées durant le cursus de la 6^{ème} à la 3^{ème}
- . Exigence par rapport au travail, aux résultats et à l'attitude mais aussi Reconnaissance des efforts
- . Parcours Avenir

- . Orientation : une démarche personnelle pour chaque élève

Objectif 3 – Renforcer la citoyenneté et l'ouverture culturelle

- . Collège "Rurbain" engagé dans l'ouverture culturelle, linguistique, citoyenne
- . Relations avec des acteurs et partenaires des domaines visés
- . Démarche E3D
- . Parcours Citoyen et Santé – Parcours Artistique
- . Lieu de travail avant tout, le collège est un lieu d'épanouissement pour les élèves

3. PROGRAMME D'ACTIONS ET INDICATEURS

OBJECTIF 1 – FAVORISER LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES : DE L'AMBITION POUR CHAQUE ELEVE

Action 1-1 – Prendre en charge et traiter la difficulté scolaire dès l'entrée en 6^{ème}

- . Avec le renforcement de l'idée de parcours dans le cadre de la liaison intercycles avec le conseil écoles-collège. Il convient de maintenir, développer, diversifier les actions d'information et d'accueil des élèves de CM2 et de leurs parents d'une part et de conforter les temps d'échanges et de travail entre professeurs du primaire et du collège d'autre part.
- . A partir des PPRE passerelles et des éléments diagnostiqués et transmis par les professeurs des écoles, prise en charge plus rapide des élèves dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- . Avec un repérage des difficultés des élèves et une proposition des réponses à apporter
- . Avec l'AP, accompagnement personnalisé, déployé en 6^{ème} pour poser les bases du travail à effectuer avec tous les élèves.
- . Avec un essai de mise en place d'entretiens individuels à l'entrée en 6^{ème}. Il s'agit de développer des outils visant à aider les élèves à s'adapter au collège pour organiser une remédiation adaptée aux besoins effectifs des élèves en difficulté : installer l'élève, le connaître, lui consacrer le temps utile pour être reconnu dès l'entrée au collège.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Évaluations 6^{ème} et évaluations spécifiques harmonisées / Nombre de PPRE passerelles et évolution / Nombre d'actions d'infos vers CM2 / Nombre d'actions communes associant élèves du collège et des écoles / Nombre d'élèves inscrits en "Devoirs Faits"

Action 1-2 – Poursuivre l'évolution des pratiques pédagogiques et s'adapter de façon continue aux besoins des élèves

- . Avec le travail développé dans le cadre de l'évaluation par compétence et en harmonisant les pratiques sur l'ensemble du niveau 6^{ème} afin de faciliter l'adaptation des écoliers au collège.
- . Avec l'AP, accompagnement personnalisé, possible aussi au-delà de la 6^{ème} pour donner du sens aux apprentissages en aidant à progresser au niveau de la méthodologie et faire gagner en autonomie.
- . En utilisant aussi l'AP comme levier de perfectionnement des élèves ne présentant pas de difficultés particulières pour accompagner leur réussite.
- . En maintenant les EPI enseignements pratiques interdisciplinaires pour rendre plus perceptibles les apports réciproques des disciplines les unes aux autres
- . Avec la mise en œuvre du dispositif "Devoirs Faits" pour le plus grand nombre d'élèves selon les moyens alloués.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Nombre d'EPI par niveau de classe / nombre d'associations disciplinaires en AP / Nombre de matières engagées dans l'évaluation par compétence / Nombre d'élèves inscrits en "Devoirs Faits"

Action 1-3 – Intégrer une réflexion sur le décrochage, l'orientation et la réussite au DNB (+ socle)

- . Il s'agit, dans ce cadre, de prendre en considération les difficultés des élèves, en identifiant de façon partagée, les facteurs prédictifs du décrochage pour aider et accompagner les élèves concernés.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Nombre des "décrocheurs" et actions de tutorat pour accompagner les élèves concernés / Évolution orientation 3^{ème} Prépa-Pro / Évolution résultats au DNB et orientation post 3^{ème} / Évolution des résultats par rapport à la maîtrise du socle en fin de cycle 4

OBJECTIF 2 – ACQUERIR DES SAVOIRS, DEVELOPPER DES CONNAISSANCES ET CONSTRUIRE DES COMPETENCES

Action 2-1 – Parvenir à articuler savoirs, connaissances et compétences

- . Avec des projets d'enseignement dans toutes les disciplines à l'image de ce qui est fait en EPS. Il est question de rechercher une cohérence globale permettant toutefois l'expression de la liberté pédagogique tout en partageant et mutualisant les outils pédagogiques au bénéfice des élèves.
- . Avec des devoirs communs, vus comme des opportunités de travail partagé et mis en commun dans les disciplines pour des progressions pédagogiques harmonisées
- . Avec les EPI pour favoriser et valoriser les démarches de projets interdisciplinaires

- . En donnant sa place à l'évaluation par compétence au-delà du travail développé en 6^{ème} afin de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences au service de l'utilisation des connaissances. Cette orientation du travail nécessite de développer des outils clairs et facilement accessibles pour permettre aux familles de suivre l'évolution de leur enfant.
- La forme de l'évaluation peut avoir plusieurs formes. L'essentiel au-delà de diverses approches et d'aboutir à une évaluation "critériée" de façon à bien expliquer les objectifs visés.
- . Avec la démarche du pôle sciences définie avec les professeurs tout en conservant les spécificités disciplinaires.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Projets de disciplines à entretenir, à adapter... / Évolution du nombre des devoirs communs / Nombre d'EPI et projets interdisciplinaires / Démarche pôle sciences et autres

Action 2-2 – Développer le Parcours Avenir

→ **Faire du choix d'orientation un processus continu et accompagné par différents acteurs (conseiller d'orientation, professeurs principaux, professeurs, conseiller principal d'éducation, Vie Scolaire, documentaliste, direction, professionnels...)**

- . Avec la construction et la mise en œuvre du Parcours Avenir déjà formaté.
- . Avec la poursuite des rendez-vous professionnels réguliers permettant des interventions d'acteurs de différents métiers auprès des élèves au-delà du traditionnel forum des métiers dans le cadre d'une opération ponctuelle jugée limitée. Rendez-vous ouverts à tous les élèves et davantage conçus pour les 3^{èmes} et des 4^{èmes}.
- . Avec une sensibilisation et une information ciblée par la conseillère d'orientation dès la 5^{ème} puis en 4^{ème} et 3^{ème} bien évidemment.

→ **Renforcer l'articulation collège/lycées**

- . En accueillant des élèves de lycée dans le cadre d'une démarche anticipée et concertée pour une présentation de l'évolution du statut de collégien vers celui de lycéen en lien avec les attentes spécifiques du lycée.
- . En poursuivant et renforçant les échanges entre les enseignants de collège et de lycée afin de contribuer à mieux préparer les élèves de 3^{ème} vers la 2nd.
- . En envisageant la faisabilité effective – selon opportunité à encourager – de projets communs permettant in fine des partages de pratiques.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Dans le cadre d'un suivi de cohorte précis selon les taux de passage en seconde G et T / taux de passage en 1^{ère} G / en 1^{ère} T / taux de redoublement de seconde G / nombre d'élèves affectés en seconde professionnelle / Nombre d'élèves sans solution après les opérations d'affectation / Nombre d'élèves d'actions associant collège et lycées

OBJECTIF 3 – CITOYENNETE ET OUVERTURE CULTURELLE

ACTION 3-1 – Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté pour bien vivre au collège et dans son environnement

- . Avec la création des tuteurs-médiateurs (élèves de 4^{ème}) pour développer la notion d'accueil des nouveaux élèves à l'entrée en 6^{ème} et participer à un dispositif de médiation entre pairs pour régler les petits conflits.
- . Avec le développement d'actions ciblées autour des valeurs de solidarité.
- . Avec une attention particulière au sujet des problématiques relatives au harcèlement.
- . Avec une formation des délégués intégrée dans un projet vie scolaire lui-même plus articulé avec les actions pédagogiques.
- . Avec l'émergence d'un projet éducatif plus global intégrant chacun des acteurs et la Vie scolaire
- . Avec le maintien de l'engagement dans le travail mené sur le développement durable en associant les éco-délégués afin de conforter la labellisation **E3D EXCELLENCE** déjà obtenue.
- . Avec le développement de la réflexion sur les questions relatives à l'égalité hommes-femmes
- . Avec la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation sur le thème de la sécurité routière en lien avec le CESC.
- . Avec le renforcement de la formation au PSC1 (en dehors du contexte de crise sanitaire covid).
- . Avec un travail plus visible sur le thème de l'éducation aux médias et en intégrant la problématique relative à la compréhension de l'information.
- . Avec des actions impliquant et responsabilisant les élèves notamment, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans le collège (Conseil Vie Collégienne).

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Nombre d'élèves engagés dans l'action tuteurs-médiateurs / Nombre d'actions participants à cette relation / Nombre d'élèves formés au PSC1 / suivi (nombre et nature) des actions développées sur les thèmes évoqués / évolution du climat scolaire et nombre de sanctions / Nombre d'actions sur le thème de la sécurité routière / Réunions des éco-délégués / Réunions CESC / Nombre de Parcours Citoyens et de Santé

Action 3-2 – Développer le sens culturel et artistique des élèves

- . En continuant de s'engager dans le travail à mener autour d'actions en lien avec le théâtre (*en dépit de la non-reconduction de l'atelier Théâtre*).
- . En profitant de l'offre culturelle proposée au niveau de la communauté de communes pour amener les élèves vers des lieux de spectacles vivants et aller au contact de démarches artistiques
- . En bénéficiant de la proximité de l'agglomération nantaise riche de son patrimoine et de ses activités culturelles (*en dépit de difficultés récurrentes au niveau de l'accès aux transports dans les liaisons Treillières ↔ Nantes*).
- . En créant des moments culturels dans l'établissement comme des expositions, des concours de lecture, des opérations associant parents ou acteurs locaux de la culture.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Nombre et variété d'opérations menées en lien avec le projet d'établissement / Nombre de Parcours artistiques

Action 3-3 – Maintenir, accompagner la dynamique d'ouverture autour des langues

- . En installant le collège dans un projet durable d'appariement avec un établissement allemand (projet évoqué dans le précédent contrat d'objectifs a donné lieu suite contacts établis à un appariement formalisé). L'objectif majeur visé est d'assurer la pérennité de l'enseignement de l'allemand LV2 et de permettre un véritable choix au niveau LV2.
- Le collège compte à présent près d'une centaine de germanistes (une vingtaine en 2015).*
- . En confortant le travail mené en LCA pour ouvrir au maximum d'élèves cette option
- Le collège compte des groupes aux effectifs fournis en Latin + possibilité alternative du grec en 3^{ème}*
- . En renouvelant l'engagement dans les démarches de projet pour développer des sorties ou séjours pédagogiques sur des thèmes dans la continuité du travail entrepris.

Quelques exemples et rappels :

- ↳ Voyage en Auvergne → Séjour d'étude géologique avec temps d'apprentissage et de gestion de l'effort physique.
- ↳ Séjours linguistiques → Séjours Angleterre, Espagne
- ↳ Voyage culturel → Séjour en Italie ou sites antiques → Échange avec Kiel... puis Voerde
- ↳ Sorties sur sites naturels locaux pour sensibilisation à une démarche écologique

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Suivi des projets développés et/ou à développer en lien avec le projet d'établissement / Évolution de l'offre LV2 avec un choix possible... / nombre de germanistes / Nombre d'élèves en LCA (latin et grec)

Enfin au titre de l'ouverture (objectif 3), il convient d'inclure les démarches visant à contribuer au développement professionnel des différents personnels. Il peut s'agir de temps de formations qu'il faut saisir, mais il peut aussi s'agir d'opportunités permettant des approches collaboratives en n'hésitant pas à mutualiser le travail et ce, dans le cadre global déjà rappelé des axes du projet académique et notamment les axes Solidarité et Coopération.

4. DUREE - MODALITES D'EVALUATION

A l'instar du projet d'établissement auquel il fait suite, ce contrat est pluriannuel. Il a été conçu par le conseil pédagogique au cours des réunions durant l'année scolaire 2020/2021. Il a été présenté au Conseil d'administration (CA) du 23 mars 2021.

Il prend effet à compter de sa date de signature pour une période de 4 ans. Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle par le conseil pédagogique, qui conduira à un bilan inclus dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique, transmis à la fois à l'IA-DASEN et au Recteur d'académie, après adoption par le CA.

Fait à Nantes, le ...

Le Chef d'établissement

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale de Loire-Atlantique

Philippe CARRIERE

Le Recteur d'Académie

William MAROIS

Calendrier "prévisionnel" -

Quelques repères... à compléter et corriger

Clg Le HAUT GESVRES -
TREILLIERES

Année Scolaire 2021-2022

Calendrier des semaines – Périodes et rythme des trimestres

- Nantes Zone B -

Zone B ⇒ Académies Aix-Marseille – Amiens – Caen – Lille – Nancy-Metz – **Nantes** – Nice – Orléans-Tours – Reims – Rennes – Rouen – Strasbourg

Remise des diplômes du DNB aux lauréats de la session 2021 Semaine 40 ou 41 ↪ DATE à CONFIRMER ↩

TRIMESTRE 1 : Semaine 35 à Semaine 47 → Jeudi 2 septembre 2021 au vendredi 24 nov. 2021

<p>Semaine 34</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 23 août - Vendredi 27 août 	<p>Semaine 35</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mardi 31 août 2021 et Mercredi 1^{er} sept. 2021 (R Professeurs) → Jeudi 2 septembre 2021 (Rentrée Élèves 6^e-4^e) → Vendredi 3 septembre 2021 (Rentrée 5^e - 3^e)
<p>Semaine 36 - lundi 6 sept. au vendredi 10 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections ou désignations des Éco-délégués (Professeurs EMC ou SVT) - Jeudi 9 septembre - Réunion 6^{èmes} à 18h00 ↳ présentation des équipes pédagogiques aux familles 	<p>Semaine 37 - lundi 13 sept. au vendredi 17 sept</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 14 septembre - Réunion 5^{èmes} 4^{èmes} à 18h00 → présentation par classe des équipes pédagogiques aux familles ↳ Les enjeux de l'année scolaire - Mercredi 15 ou 22 septembre ↳ Journée Nationale du Sport scolaire - Jeudi 16 septembre - Réunion 3^{èmes} à 18h00 → présentation aux familles par Direction + PP + représentants disciplines ↳ Calendrier et enjeux 3^{ème} des enjeux de l'année scolaire
<p>Semaine 38 - lundi 20 sept. au vendredi 24 sept.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi 24 septembre Éco- - Temps d'intégration 6^{ème} Randonnée + membres du CVC - ...Réunion du FSE - ...Réunion du CVC ...Réunion du Conseil Pédagogique 	<p>Semaine 39 - lundi 27 sept. au vendredi 1^{er} oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élections des délégués, élèves, parents, CA... - CONSEIL Écoles-Collège - Livraison dictionnaires CD44 pour 6^{èmes}
<p>Semaine de la 30^{ème} Fête de la Science</p> <p>Semaine 40 - lundi 4 oct. au vendredi 8 oct.</p>	<p>Semaine 41 - lundi 11 oct. au vendredi 15 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 12 octobre : Journée internationale de la langue espagnole "Dia de la Hispanidad" - Mardi 12 octobre Arrêt des notes mi-trimestre - Mercredi 13 octobre Mini DNB en matinée pour 3^e & après-midi Réunion générale (sur tps pré-rentrée) ↳ Bilans mi-trimestre par classe
SEMAINE du GOUT	
<p>Semaine 42 - lundi 18 oct. au vendredi 22 oct.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mardi 19 octobre : Réunions parents-professeurs 4^{ème} 	<p>Semaine 44</p> <p>Congés Toussaint</p> <p>au dimanche 7 novembre 2021</p>
<p>Semaine 43</p> <p>Congés Toussaint</p> <p>Du samedi 23 octobre</p> <p>Semaine 45 - lundi 8 nov. au vendredi 12 nov.</p> <p>Jeudi 11 novembre : commémoration Armistice 1918</p>	<p>Semaine 46 - lundi 15 nov. au vendredi 19 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 15 novembre : Réunions parents-professeurs 6^e
<p>Semaine 47 - lundi 22 nov. au vendredi 26 nov.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lundi 22 novembre : Réunions parents-professeurs 3^e → 26 nov. : Arrêt des notes 1^{er} trim. Édition des Bulletins du Trim. 1 	<p style="text-align: right;">CA Collège</p> <p>Semaine 48 - lundi 29 nov. au vendredi 3 déc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 1^{er} décembre : Journée internationale de lutte contre le SIDA ⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // 3^e 4^e 5^e Lundi 29 nov. / Mardi 30 nov. / Jeudi 2 déc

TRIMESTRE 1 - 2 sept. / 26 nov. 11 semaines

TRIMESTRE 2 : Semaine 48 à Semaine 9 → Lundi 29 nov. 2021 au vendredi 4 mars 2022

<p>Semaine 49 - lundi 6 déc. au vendredi 10 déc.</p> <p>Jeudi 9 décembre : Journée de la laïcité - ↳ Réunions parents-professeurs 5^è ⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // 4^è 5^è Lundi 6 déc. / Mardi 7 déc.</p>	<p>Semaine 50 - lundi 13 déc. au vendredi 17 déc.</p> <p style="text-align: center;">Aucune réunion...</p>
	<p style="text-align: right;">Semaine 51 2021</p> <p>Congés Noël / Fin d'année du samedi 19 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022</p> <p style="text-align: right;">Semaine 52 2022</p> <p>(reprise des cours lundi 3 janvier 2022)</p>
<p>Semaine 1 - lundi 3 janvier au vendredi 7 janvier</p>	<p>Semaine 2 - lundi 10 janvier au vendredi 14 janvier</p>
<p>Semaine 3 - lundi 17 janvier au vendredi 21 janvier</p> <p>- Samedi 22 janvier : Journée de l'amitié franco-allemande (anniversaire traité de Versailles (1963) : "Deutscher Tag !") ↳ Semaine d'actions de présentation de la culture allemande</p> <p>⇒ Conseils de classes Semestre 1 <u>Cycle 3 / classes de 6^{ème}</u></p>	<p>(date à confirmer avec lycées...) Réunion information/orientation "Après la 3^{ème} " : Quelle 2^{nde} choisir ?</p> <p>Semaine 4 - lundi 24 janvier au vendredi 28 janvier</p> <p>- ...Réunion du Conseil Pédagogique</p> <p style="text-align: center;">??? Vendredi 28 janvier ???</p> <p>- ??? Samedi 29 janvier – Portes Ouvertes ???</p>
<p style="text-align: center;"><u>CA Collège</u></p> <p>Semaine 5 - lundi 31 janvier au vendredi 4 février</p> <p style="text-align: center;">5 jours / Semaine de STAGE d'observat° 3^{ème}</p>	
<p style="text-align: center;">Semaine 6 Congés d'Hiver Du samedi 5 février</p>	<p style="text-align: center;">Semaine 7 Congés d'Hiver au dimanche 20 février 2022</p>
<p>Semaine 8 - lundi 21 février au vendredi 25 févr.</p>	<p>Semaine 9 - lundi 28 février au vendredi 4 mars</p> <p>→ 4 mars : Arrêt des notes 2^{ème} trim.</p>
<p style="text-align: center;">Semaine de sensibilisation sur le droit des femmes</p> <p>Semaine 10 - lundi 7 mars au vendredi 11 mars</p> <p>- Mardi 8 mars : Journée internationale des femmes</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>	<p style="text-align: center;">Semaine des Mathématiques</p> <p>Semaine 11 - lundi 14 mars au vendredi 18 mars</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → Cycle 4</p>

TRIMESTRE 2 - 29 nov. / 4 mars
10 semaines

TRIMESTRE 3 : Semaine 10 à Semaines 22-23-24... → Lundi 7 mars 2022 → à mi-juin 2022

Conseils à partir du 31 mai 3^{èmes}, 4^{èmes}, 6^{èmes}, 5^{èmes}

<p>Semaine 12 – <small>possiblement</small> SEMAINE ASSR du lundi 21 mars au vendredi 25 mars</p> <p>Mardi 22 mars : Journée mondiale de l'eau</p>	<p>Semaine 13 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX du lundi 28 mars au vendredi 1^{er} avril</p> <p>SEMAINE BREVET BLANC / possibilité 1</p>
<p>SEMAINE BREVET BLANC / possibilité 2 Semaine 14 – lundi 4 avril au vendredi 8 avril</p> <p>Mercredi 6 avril : Journée mondiale du sport - Jeudi 7 et vendredi 8 avril : Brevet Blanc</p>	
<p>Semaine 15 Semaine 16</p> <p>Congés de de Printemps</p> <p>du samedi 9 avril au dimanche 24 avril 2022 Lundi 18 avril : Lundi de Pâques</p> <p>15 avril : Journée mondiale de l'art Samedi 23 avril : Shakespeare day / ↳ Journée internationale de la langue anglaise</p>	
<p>Semaine 17 – lundi 25 avril au vendredi 29 avril - Mardi 26 avril : Shakespeare Day au collège le Haut Gesvres</p> <p><i>Dimanche 1^{er} mai : Fête du travail</i></p>	<p>Semaine 18 – lundi 2 mai au vendredi 6 mai</p> <p><i>Dimanche 8 mai : Victoire 1945</i></p>
<p>Semaine 19 – lundi 9 mai au vendredi 13 mai</p> <p>10 mai : Journée nationale de mémoire de l'esclavage / Commémoration de l'abolition de l'esclavage</p>	<p>Semaine 20 – lundi 16 mai au vendredi 20 mai</p>
<p>Semaine 21 – lundi 23 mai au vendredi 27 mai - Lundi - Mardi - Mercredi</p> <p><i>Jeudi 26 mai : Jeudi de l'Ascension + pont Les classes vaqueront le 27 mai</i></p>	<p>Semaine 22 – lundi 30 mai au vendredi 3 juin → Lundi 30 mai : Arrêt des notes 3^e trim. - Mardi 31 mai et jeudi 2 juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 3^{ème}</p>
<p>Semaine 23 – mardi 7 juin au vendredi 10 juin lundi 6 juin : Lundi de Pentecôte - Jour Sans école</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 5^{ème} 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>	<p>Semaine 24 - lundi 13 juin au vendredi 17 juin - Jeudi 17 juin : Journée 6^{èmes} "Dionysos"</p> <p>⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}</p>
<p>Semaine 25 - lundi 20 juin au vendredi 24 juin - Révisions 3^{ème} 20 et 21 juin</p> <p>DNB dates à préciser... (cf calendrier officiel) ↳ Probablement Lundi 27 et Mardi 28 juin...</p>	<p>CA Collège</p> <p>Semaine 26 - lundi 27 juin au vendredi 1^{er} juillet - DNB (27 & 28 juin) - Corrections DNB - Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept.</p>
<p>Semaine 27 - lundi 4 juillet au mercredi 6 juillet → Finalisation interne rentrée septembre 2022</p> <p>Début des vacances d'été ↳ Mercredi 6 juillet 2022 : Vacances d'été</p>	<p>Semaine 28 - lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet</p> <p><i>Mercredi 14 juillet : Fête nationale</i></p>

TRIMESTRE 3 - 7 mars / 1^{er}... 15 juin
11 - 12 semaines

Informations complémentaires -

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
 - Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
 - Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.
- Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur. Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.



Le Président
du conseil départemental

Nantes, le 10 mars 2021

Monsieur Yves NOEL
Principal du collège le Haut-Gesvres
10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Monsieur le Principal,

Vous avez attiré l'attention du Département sur les problématiques d'effectifs, la vétusté des sanitaires et l'insuffisance du préau du collège.

Pour faire face à la montée des effectifs, la possibilité de révision du périmètre de recrutement du collège et d'évolution de sa capacité d'accueil vont être étudiées attentivement par mes services en lien avec les services académiques et vous-même.

Les demandes sur les sanitaires et le préau sont identifiées et je vous confirme qu'elles figurent dans la programmation pluriannuelle d'investissement

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Principal, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe GROSVALET

Yves NOEL
Principal

Treillières, le 16 mars 2021

Le principal

à

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE
HOTEL DU DEPARTEMENT
M. GROsvALET – Président
3 quai Ceineray – CS 94109
44041 NANTES Cedex 1

Objet : votre courrier en date du 10 mars 2021

YN/DP/2020-2021

Monsieur le Président,

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93
Mél
ce.0442418P
@ac-nantes.fr

Site web
[http://hautgesvres-
treillieres.loire-atlantique.e-
lyco.fr/](http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.edu.fr/)

copie :

- M. Carrière, Inspecteur
d'académie – directeur acadé-
mique des services de l'éducation
nationale.

- M. Barthélémy, Daasen

Conseillers départementaux
- M. Ménard
- M. Bouvais

Vous m'avez adressé un courrier en date du 10 mars 2021 afin de me faire part de l'attention particulière que vous portez au collège Le Haut Gesvres de Treillières.

Vous avez ainsi pointé trois problématiques et je tiens, au nom du collège, à vous remercier pour ce suivi et la prise en compte, ainsi bien manifestés, de différents aspects dont il m'était apparu important de les signaler au Conseil départemental, dans une simple perspective d'anticipation.

Cet établissement public est bien implanté dans son environnement. Nous cherchons collectivement à répondre aux besoins exprimés afin d'accueillir et d'accompagner les élèves qui nous sont confiés.

En premier lieu, les effectifs. Le département dont vous avez la responsabilité est attractif et le secteur Treillières – Grandchamp des Fontaines a connu dans ce contexte une forte évolution démographique. Le collège accueillait 441 élèves (16 divisions) en 2016 et 637 élèves (24 divisions) sont attendus en septembre prochain. L'augmentation semble devoir se poursuivre au-delà, invitant à l'accompagner pour éviter ce qui s'est produit à partir de 2007 (baisse continue jusqu'en 2016) et qui aura porté préjudice au collège.

En second lieu, la vétusté des toilettes. Vétusté et usages... Cette question est très délicate et sensible. L'entretien de ces "espaces" est assuré comme il se doit par les personnels du département. Mais les sanitaires ont souffert depuis la création du collège il y a vingt ans. Les matériaux alors choisis n'ont pas résisté à différents "événements" et à des adolescents qui comme leurs aînés en milieu collectif, entretiennent un rapport qui n'est pas simple avec les toilettes. Mme la vice-président en a parfaitement saisi la complexité s'engageant sur la nécessité de développer une réponse spécifique qui demande du temps et des moyens.

Enfin, un préau. Cette éventualité, consécutive à la réflexion qui sera menée, ne pourra être qu'un plus pour nos élèves, bien apprécié par les familles.

Vous en souhaitant bonne réception, je me tiens bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter des éléments complémentaires d'appréciation.

Le principal



Y. NOËL



Treillières, le 12 mars 2021

A l'attention de

Mesdames et Messieurs
les membres du conseil d'administration

Objet : Convocation conseil d'administration n° 3

Yves NOEL
Principal
Président du Conseil d'administration

YN/DP//2020-2021

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93

Mail
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.edu.fr/>

copie
⇒ CD44 & Délégation
Châteaubriant
+ Mme BOMME Emmanuelle
+ Mme COLIN Sonia
+ Mme KRAN Nathalie
+ Mme LAVIGNE Magali
⇒ Mairie Treillières
+ Mme ROUBERTOU
Emmanuelle

Documents préparatoires en annexe
du mail d'envoi de convocation

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2020-2021 :

Membres de droit ou désignés (8)

M. Noël Yves (Principal), M. Gardic (Principal adjoint), M. Pourtaud Patrick (CPE), Mme Renaudet Isabelle (Gestionnaire)
Municipalité : Mme Beragne Maité (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)
Conseil Départemental 44 : M. Bouvais Erwann, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)
et M. Ménard Michel, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda Béatrice ou M. Dubern Gaël (ITEP Moissons nouvelles)
à titre consultatif : - Représentant de la Communauté de communes : M. Royer Alain
- Agent comptable : Mme Jaunin Béatrice

Membres élus des personnels (6 + 2 = 8)

> Personnels enseignants et d'éducation (6) : M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie – Mme Moussus Christelle – Mme Bénéatreau Anne – Mme Plantard Géraldine – M. Abchar Nouredine (Suppléants : Mme Rivet-Lopez Caroline – Mme Pouchkarevitch-Dragoche Eloïse-Fleur – Mme Jauret-Liégeois Emilie – Mme Le Pogam Sylvie – Mme Rest Isabelle – M. Poyroux Marc)
> Personnels techniques et administratifs (2) : Pas de candidat (Suppléants : pas de candidat)

Membres élus des parents et élèves (8)

> Parents d'élèves (FCPE) : Mme Broch' Caroline – Mme Decottignies Priscilla – M. Laisney Sébastien – M. Le Claire Frédéric
– Mme Nussbaumer Béatrice – M. Roquier Soizic (suppléants : M. Angot François – Mme Bichon Emmanuelle – Mme Cassagne Sandrine – Mme Chevalier Valérie – Mme Gourdon Marina – Mme Roose Corinne)
> Elèves (2/2) : Camille Le Claire Hoarav (3^{ème} 2) et Pablo Teacalco-Pichon (3^{ème} 4) (suppléants : Théo Ferandin 5^{ème} 6 et Léa Nicholls 4^{ème} 5)

J'ai l'honneur de vous convier au prochain conseil d'administration (CA) du clg Haut Gesvres qui se déroulera le

MARDI 23 mars 2021 à 17 h 30

Hall du collège le Haut Gesvres

Dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières
Cette convocation pourra être présentée en plus d'une attestation individuelle sur l'honneur en cas de contrôle dans le cadre des mesures de limitation des déplacements durant le couvre-feu sanitaire

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (⇒ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (⇒ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 29 janvier 2021 (cf [site collège](#)) (⇒ vote...)

1 – Actes financiers

- 1.a –Présentation du Compte financier exercice 2020 (acte n°1)
- 1.b – Affectation crédits globalisés du Conseil Départemental (acte n°2)

2 – Contrats et conventions (actes n°3, 4, 5)

3 – Présentation projet Contrat d'Objectifs 2021/2025 (acte n°6)
(document pour signature avec recteur et inspecteur d'académie)

4 – Présentation du projet de planning dans la perspective de l'année scolaire 2021/2022

- Questions diverses

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,



Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée. Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

NB : Des questions diverses peuvent être déposées par écrit au Président jusqu'à 48 heures avant le conseil d'administration.



1. Actes financiers

Acte n°1: Présentation du compte financier de l'exercice 2020

vote : pour contre abstention

Acte n°2 : Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2021 entre

Le service général pour une augmentation de **11 109.45 Euros**

Et Le service annexe d'hébergement pour une augmentation de **5 265.70 Euros**

vote : pour contre abstention

Acte n° 3 : Réaffectation d'une partie la subvention des « crédits globalisés de l'Etat fléchés pour les manuels scolaires » pour compléter la subvention reprographie insuffisante

Le collège a reçu les notifications suivantes :

1514.00 € pour les manuels scolaires et 867.00 € pour la reprographie

Une facture d'un montant de 961.95 € a été émise par le Centre Français de reprographie (montant établi en fonction du nombre d'élèves), il est proposé une réaffectation d'un montant de 94.95 € (différence entre la subvention de 867 euros et le montant dû 961,95 euros) prise sur la subvention « manuels scolaires » (1514 euros), pour la prise en charge totale de la facture du CFC. Il reste donc 1419.05 sur cette ligne.

Vote : pour contre abstention

2. Contrats – Conventions

Acte n°4 : Convention avec la « Compagnie du Deuxième » dans le cadre du projet d'atelier théâtre pour la réalisation de 4 séances de création du spectacle « la brigade ». Cette prestation est d'un montant de 1500.00 Euros, prise en charge intégralement par une subvention départementale.

vote : pour contre abstention

Acte n° 5 : Contrat avec la société Tifali pour la maintenance du système d'alarme intrusion.

La durée minimale de ce contrat est de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction. Le coût annuel de la prestation est de 485.50 Euros HT.

vote : pour contre abstention

Acte n° 6 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour mener à bien la seconde phase du projet d'aménagements de la cour :

- Amélioration d'une part du cadre de vie des élèves dans l'espace récréatif extérieur
 - et
 - Accessibilité du réfectoire à la zone des containers pour le compostage afin de permettre dans de meilleures conditions l'évacuation des déchets organiques à composter.
- Le montant estimatif des travaux est de 21 040.08 Euros HT (25 248.10 Euros TTC).

vote : pour contre abstention

3. Contrat d'objectifs 2021/2025

Acte n°7 : Au-delà du projet d'établissement qui précise les enjeux propres à l'établissement, un contrat d'objectifs est défini en lien avec les autorités académiques.

Il s'agit de mettre en évidence, dans le contexte du collège et de son public scolaire, des priorités, des objectifs que l'établissement se fixe dans le cadre des moyens qui lui sont attribués.

Ce contrat d'objectifs, dans sa présentation peut paraître ambitieux et aurait pu être plus délimité mais il convient de remarquer qu'il met l'accent également sur des objectifs qui correspondent aussi pour partie à des réalisations concrètes qui sont observées en lien avec le projet d'établissement.

Ce contrat tripartite (recteur-inspecteur d'académie-principal) une fois validé par les services académiques, sous l'autorité de M. le recteur, fera l'objet d'une signature.

Le projet de ce contrat d'objectifs - tel qu'il apparaît dans à ce stade préparatoire - est ainsi communiqué aux membres du CA et sera également évoqué lors d'un prochain Conseil pédagogique.

D'éventuelles modifications formulées par les autorités académiques seront (seraient) adressées en interne aux membres du CA avant signature.

Le principal demande au conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat lorsqu'il sera entériné par les autorités académiques.

vote : pour

contre

abstention

4. Présentation pour échanges du projet de planning de l'année scolaire 2021/2022

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles est proposé aux membres du CA.

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année sont à intégrer et seront évoquées en interne d'ici le mois de juin.

Le Bilan est un tableau qui donne une "photographie " de la situation
comptable de l'Etablissement à une date donnée:

le 31 décembre 2020

PASSIF = RESSOURCES

ACTIF = EMPLOI DES RESSOURCES

ACTIF IMMOBILISE		TOTAL
immobilisations incorporelles	3 428,11 €	
installations techniques	22 535,84 €	
autres immobilisations	1 214,14 €	
TOTAL		27 178,09 €

emplois
stables

CAPITAUX PROPRES		TOTAL
réserves	135 514,67 €	
résultat de l'exercice	16 375,15 €	
subventions d'investissement	17 986,16 €	
TOTAL		169 875,98 €

ressources
stables

ACTIF CIRCULANT		TOTAL
stocks	6 086,79 €	
clients(familles)	11 167,97 €	
Etat et collectivités publiques		
débiteurs divers	19 143,92 €	
trésorerie	168 620,58 €	
TOTAL		205 019,26 €
TOTAL GENERAL ACTIF		232 197,35 €

emplois
variables

DETTES		TOTAL
dettes fournisseurs	17 852,06 €	
Etat et collectivités publiques	34 738,43 €	
créiteurs divers	9 730,88 €	
TOTAL		62 321,37 €
TOTAL GENERAL PASSIF		232 197,35 €

ressources
variables

Détermination du Résultat de gestion

1ère section fonctionnement	charges	recettes	résultat de gestion
Activités pédagogiques	28 216,47 €	33 985,52 €	5 769,05 €
Vie de l'élève	1 812,82 €	1 812,82 €	- €
Administration et logistique	133 142,17 €	138 482,57 €	5 340,40 €
total SG	163 171,46 €	174 280,91 €	11 109,45 €
Restauration	166 554,85 €	171 820,55 €	5 265,70 €
Bourses nationales	12 051,28 €	12 051,28 €	- €
total SS	178 606,13 €	183 871,83 €	5 265,70 €
total 1ère section	341 777,59 €	358 152,74 €	16 375,15 €

Capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de gestion	16 375,15 €
amortissement réels	4 292,33 €
capacité d'autofinancement	20 667,48 €

Variation du Fonds de Roulement

Fonds de roulement fin 2019	122 030.41 €
capacité d'autofinancement	20 667.48 €
Immobilisations 2020 sur réserves	0 €

Augmentation du fonds de roulement 20 667.48 €

**Fonds de roulement
fin 2020**

142 697.89 €

stocks

6 086.79 €

réserves disponibles

136 611.10 €

